

Image not found or type unknown



Quelle procédure respecter pour prendre acte de la rupture du contrat de travail ?

publié le **20/08/2012**, vu **776 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Un salarié qui reproche quelque chose à son employeur peut décider de prendre acte de la rupture de son contrat de travail. En fonction de la gravité des faits, le juge assimilera la prise d'acte soit à une démission soit à un licenciement sans cause réelle et sérieuse.

[Lire l'article](#)